

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

## **La population suisse d'après le recensement fédéral du 1er décembre 1870**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 16 (1875), p. 46-52

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1875\\_\\_16\\_\\_46\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1875__16__46_0)

© Société de statistique de Paris, 1875, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

---

V.

LA POPULATION SUISSE D'APRÈS LE RECENSEMENT FÉDÉRAL.  
DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1870.

(2<sup>e</sup> article.).

Dans un premier article (1) nous avons fait connaître la population de la Suisse au point de vue de sa répartition, des nationalités, des langues parlées, etc. Le *Bureau fédéral de la Statistique* vient de publier un second volume, dans lequel cette population est envisagée au point de vue de l'âge, du sexe et de l'état civil. Les considérations théoriques que renferme ce volume sont de nature à appeler l'attention des statisticiens, c'est pourquoi nous nous proposons d'en donner ici une analyse assez étendue.

Quand on veut mesurer les conditions sanitaires et le degré de vitalité des hommes, on calcule généralement l'*âge des vivants*, mais cette notion peut induire en erreur quand on ne tient pas un compte suffisamment exact de la force numérique des générations auxquelles appartient les divers âges, ou qu'on néglige les faits relatifs à l'immigration et à l'émigration.

Ainsi, il résulte du tableau de l'âge moyen des habitants de la Suisse en 1870, que pour l'ensemble du pays cet âge est de 28 ans 11 mois, tandis qu'il s'élève jusqu'à 30 ans pour les cantons de Genève et de Lucerne; or, il paraît difficile de prétendre que les conditions sanitaires soient précisément les meilleures possibles dans ces deux cantons.

Il est vrai que l'âge des décédés est très-élevé à Genève, mais il n'est pas moins vrai aussi que chaque année le nombre des décès y surpasse celui des naissances; de sorte que sans l'immigration du dehors, qui maintient ou augmente la population, Genève, réduit à ses propres forces, tendrait à s'anéantir. Or, on ne peut dire qu'il y a là une preuve de vitalité. En fait, l'élévation de la vie moyenne n'est due, à Genève, qu'à l'affluence des adultes.

Dans le canton de Lucerne, c'est le nombre des enfants qui s'abaisse par suite

---

(1) *Journal de la Société de Statistique de Paris* (1871-1872), page 286.

des entraves apportées par la législation à la fréquence des mariages. Ici même l'âge moyen de la population se trouve élevé par suite d'une circonstance qui n'a aucune action sur la vitalité.

Il semblerait, d'après ces exemples, que l'âge moyen des vivants tende à augmenter à mesure que la population enfantine diminue, et pourtant il résulte des faits que l'âge moyen de la population suisse s'est accru de 28 ans et demi à 29 ans de 1860 à 1870, bien que la proportion des naissances ait notablement augmenté.

Cette contradiction montre combien il faut faire peu de cas de ce calcul des moyennes. L'âge moyen des vivants est un terme complexe qui ne peut avoir de valeur que quand on connaît pertinemment la mesure des facteurs qui le composent.

Il semble qu'on se rapproche un peu plus de la vérité quand on partage la population en classes productives et improductives. Si l'on suppose que l'âge de la production s'étende de 16 à 60 ans, on trouve, pour les diverses nations, les rapports suivants :

	ENFANTS.	POPULATION productive.	VIELLARDS.
	De 0 à 15 ans.	De 16 à 60 ans.	Au-dessus de 60 ans.
France. . . . .	270	618	112
Bavière . . . . .	300	610	90
Suisse . . . . .	331	587	82
Bade . . . . .	337	591	72
Autriche. . . . .	341	594	65
Mecklembourg-Schwérin . .	342	576	82
Danemark . . . . .	353	565	82
Angleterre. . . . .	359	567	74
Hongrie . . . . .	371	578	51
États-Unis . . . . .	392	558	50
Prusse. . . . .	449	482	69
	1,000		

Toutefois, ces chiffres, comme ceux de l'âge moyen des vivants, sont diversement expliqués par les statisticiens. Les uns vantent la forte prédominance de la classe productive, attendu que s'il y a, par exemple, sur 1,000 habitants 600 individus productifs et 400 improductifs, les premiers peuvent mieux pourvoir aux besoins des autres et notamment à l'éducation de la jeunesse. M. *Horn*, au contraire, qui voit dans la forte mortalité des enfants la cause de la prédominance des adultes, tout comme celle de l'âge moyen avancé, estime que cette proportion est un désavantage au point de vue de l'économie nationale, et que les dépenses inutiles sont plus grandes dans ce cas que dans l'autre.

Il est évident que cette question est complexe et que ce qu'il faut chercher avant tout, c'est de savoir si la faible proportion des enfants tient au défaut des naissances ou à la mortalité des premiers âges. On ne peut véritablement étudier une population que sur les registres de l'état civil.

Si l'on examine cette question en groupant les âges par divisions de 5 ans, on peut établir le tableau suivant que, faute d'espace, nous croyons devoir simplifier en le réduisant aux résultats des puissances les plus importantes.

*Proportion pour 10,000 habitants.*

AGES.	FRANCE.	SUISSE.	AUTRICHE.	DANEMARK.	ANGLETERRE	ÉTATS-UNIS.	PRUSSIE.
De 0 à 5 ans.	978	1,335	1,319	1,244	1,344	1,450	1,330
De 5 à 10 ans.	883	1,051	1,091	1,068	1,184	1,249	1,159
De 10 à 15 ans.	836	927	998	1,025	1,061	1,241	1,027
De 15 à 20 ans.	850	847	928	927	962	1,048	973
De 20 à 25 ans.	827	805	852	810	894	972	1,643
De 25 à 30 ans.	786	803	825	746	794	798	
De 30 à 35 ans.	732	720	728	675	693	665	1,305
De 35 à 40 ans.	706	665	660	629	593	600	
De 40 à 45 ans.	654	608	570	574	541	503	1,111
De 45 à 50 ans.	618	563	554	564	462	410	
De 50 à 55 ans.	547	454	456	479	414	335	757
De 55 à 60 ans.	465	400	370	374	314	227	
De 60 à 65 ans.	396	331	264	303	273	202	479
De 65 à 70 ans.	328	249	201	255	193	126	
De 70 à 75 ans.	211	138	101	162	142	89	181
De 75 à 80 ans.	114	70	54	100	80	46	
De 80 à 85 ans.	50	26	19	44	39	34	33
De 85 à 90 ans.	15	7	7	16	13		
De 90 à 95 ans.	3	1	2	4	3	5	2
De 95 à 100 ans							
et au-dessus :	1	»	1	1	1		
	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000	10,000

Malgré la diversité que présentent les chiffres qui précèdent, on ne peut s'empêcher d'être frappé de la ressemblance générale de toutes ces colonnes qui, en s'élargissant de bas en haut, représentent allégoriquement le tout harmonieux formé dans chaque pays, on pourrait dire dans chaque village et presque dans chaque maison, par les diverses classes d'âge. C'est ainsi, dit l'auteur suisse, que la jeunesse doit habiter à côté de la vieillesse, celle-ci supporter la jeunesse, et qu'en remontant même aux anciens jours, il en sera de même d'une nouvelle jeunesse si les nations doivent, malgré toutes les modifications de détail, se conserver et fleurir constamment rajeunies.

Ce magnifique équilibre est, il est vrai, dérangé par les agglomérations urbaines, comme on peut s'en assurer par le tableau suivant :

*Proportion pour 10,000 âmes.*

AGES.	Dans les villes de plus de 7,000 habitants.	Dans le reste de la Suisse.
De 0 à 5 ans . . .	1,149	1,363
De 5 à 10 ans . . .	891	1,075
De 10 à 15 ans . . .	797	947
De 15 à 20 ans . . .	999	824
De 20 à 25 ans . . .	994	777
De 25 à 30 ans . . .	966	778
De 30 à 35 ans . . .	846	701
De 35 à 40 ans . . .	754	652
De 40 à 45 ans . . .	642	603
De 45 à 50 ans . . .	544	566
De 50 à 55 ans . . .	419	458
De 55 à 60 ans . . .	344	408
De 60 à 65 ans . . .	272	340

Année.	Dans les villes de plus de 7,000 habitants.	Dans le reste de la Suisse.
De 65 à 70 ans . . . .	199	256
De 70 à 75 ans . . . .	104	143
De 75 à 80 ans . . . .	52	73
De 80 à 85 ans . . . .	22	27
De 85 à 90 ans . . . .	5	7
Au-dessus de 90 ans.	1	2
	<hr/> 10,000	<hr/> 10,000

Dans les villes la classe des enfants ne forme que les 28 centièmes de la population, tandis que les adultes en forment les 52 centièmes, c'est-à-dire plus de la moitié.

Cette proportion peut être plus avantageuse au point de vue politique et, dans des circonstances favorables, pour l'avancement des arts et des sciences, mais l'enfance n'occupe pas la même place. A la campagne, les fêtes populaires sont les fêtes de la jeunesse; à la ville, ce sont les fêtes des adultes. A la campagne, l'âge mûr peut se sentir rajeunir; à la ville, c'est la jeunesse qui se fait vieille, et ce sont les intérêts et les jouissances des adultes et souvent des célibataires qui l'emportent sur ceux du reste de la société.

Passons maintenant à un autre ordre d'idées.

Si le mélange des âges forme déjà, dans la famille et dans le peuple tout entier, d'après les proportions que la nature a fixées, un attrait particulier de la vie et une source de bonnes conditions morales, la même chose est vraie aussi de l'autre classification de l'humanité, celle des sexes dans lesquels la nature humaine développe d'une manière particulière ses qualités, et cela de telle sorte que ce n'est que dans la réunion des deux sexes que les divers côtés de l'être humain se combinent de manière à former un tout. C'est en vertu de ce principe que chaque individu cherche à compléter son être par le mariage, et la nature utilise cette impulsion pour maintenir l'espèce.

Ce n'est donc pas par un simple hasard que la proportion des deux sexes est à peu près égale.

Voici, pour divers pays, la proportion des individus du sexe féminin pour 100 individus du sexe masculin :

États-Unis . . . . .	97.8	Bade . . . . .	105.1
Italie . . . . .	99.8	Bavière . . . . .	105.3
France . . . . .	108.0	Wurtemberg . . . .	107.6
Hongrie . . . . .	101.8	Empire allemand . .	103.7
Prusse . . . . .	103.2	Angleterre et Galles.	104.0
Saxe . . . . .	104.7	Suisse . . . . .	104.6

Mais cette proportion absolue entre les deux sexes n'offre pas autant d'importance que la proportion constatée sur les diverses périodes de la vie et surtout dans l'âge nubile.

Dans tous les pays européens, le sexe masculin prédomine dans les naissances de quelques unités pour cent, mais, par suite de la plus forte mortalité dans l'enfance, il devient égal à l'autre sexe à l'âge nubile; il reste ensuite constamment au-dessous du sexe féminin.

La question de savoir quelle est la fraction de la population qui vit dans les liens du mariage, est une de celles qui fournit les plus précieuses indications sur l'état social et légal des divers pays.

Le tableau suivant fournit cette proportion, aux divers âges au-dessus de 15 ans, pour la Suisse; plus loin nous comparerons la Suisse aux divers pays de l'Europe.

*Proportion pour 1,000 habitants.*

(Les deux sexes réunis.)

AGE,	Des CÉLIBATAIRES.	Des MARIÉS ou VEUFs.
De 15 à 20 ans . . .	982	18
De 20 à 25 ans . . .	804	196
De 25 à 30 ans . . .	524	476
De 30 à 35 ans . . .	359	641
De 35 à 40 ans . . .	270	730
De 40 à 45 ans . . .	289	711
De 45 à 50 ans . . .	204	796
De 50 à 55 ans . . .	181	819
De 55 à 60 ans . . .	469	531
De 60 à 65 ans . . .	157	843
De 65 à 70 ans . . .	152	848
De 70 à 75 ans . . .	133	867
De 75 à 80 ans . . .	128	872
De 80 à 85 ans . . .	125	875
De 85 à 90 ans . . .	118	882
De 90 à 95 ans . . .	117	883
Au-dessus de 95 ans.	72	928
Au-dessus de 15 ans .	430	570
Sexe masculin . . .	447	553
Sexe féminin . . .	413	587
	1,000	

Ainsi dans la population âgée de plus de 15 ans, la proportion des mariés et des veufs est de 57 p. 100; elle est un peu plus élevée pour le sexe féminin que pour l'autre sexe; les comparaisons internationales fournissent à cet égard les résultats suivants :

	PROPORTION DES MARIÉS ET VEUFs.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.
France . . . . .	629	682
Angleterre . . . . .	615	639
Italie . . . . .	596	674
Russie . . . . .	600	653
Bavière . . . . .	499	527
Bade . . . . .	530	546
Mecklembourg . . . . .	584	627
Suisse . . . . .	553	587

Le tableau suivant fournit, par sexe, la proportion pour 100 personnes mariées, ou qui l'ont été, des veufs, ainsi que des personnes divorcées ou séparées de corps, et de biens :

*Proportion pour 100 personnes mariées ou qui l'ont été*

	DES VEUFs.		DES DIVORCÉS OU SÉPARÉS.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
France . . . . .	44.2	19.5	?	?
Angleterre. . . . .	9.3	18.2	?	?
Italie . . . . .	10.2	20.6	?	?
Prusse . . . . .	8.8	19.1	0.3	0.5
Bade . . . . .	10.4	18.1	0.1	0.1
Bayère . . . . .	10.7	19.1	0.1	0.2
Mecklembourg . . . . .	7.6	20.5	0.3	0.4
Suisse. . . . .	12.2	21.0	0.7	1.0

La Suisse se fait remarquer par les demandes relativement considérables des personnes divorcées ou séparées de corps et de biens.

Dans ce pays, le tableau de la population par état civil montre que la proportion des hommes mariés, de 15 à 25 ans, est de 5.5 p. 100, tandis que celle des femmes mariées du même âge est de 29.8; à l'âge suivant, la proportion des mariés du sexe masculin est de 125.7, et celle des femmes mariées de 259.3. Ces rapports, qu'on retrouverait dans les autres pays, montrent que le sexe féminin se marie plus tôt que le sexe masculin, la puberté arrivant plus vite pour les femmes, et les conditions économiques forçant les hommes à se marier plus tard que la nature ne le voudrait. Ces mariages disproportionnés sont fâcheux à tous égards, la statistique ayant démontré depuis longtemps que les enfants qui en proviennent sont moins nombreux et de plus faible constitution.

Il a donc paru intéressant de rechercher les différences d'âge qui existent entre les époux vivant ensemble. Il est vivement à regretter que la plupart des États de l'Europe ne fournissent pas un pareil document.

Voici le résultat fourni en Suisse par le recensement de 1870 :

*Différences d'âges entre les époux vivant ensemble.*

		Nombre de ménages.	
Mari plus âgé que la femme . . . . .	De 1 à 5 ans. . . . .	133,274	} 264,695.
	De 5 à 10 ans. . . . .	79,121	
	De 10 à 15 ans. . . . .	31,954	
	De 15 à 20 ans. . . . .	12,483	
	De 20 à 25 ans. . . . .	1,924	
	De 25 à 30 ans. . . . .	4,559	
	De 30 à 35 ans. . . . .	884	
	De 35 à 40 ans. . . . .	325	
	De 40 à 45 ans. . . . .	123	
	De 45 à 50 ans. . . . .	35	
	De 50 à 58 ans. . . . .	13	
Mari et femme du même âge. . . . .			29,503
Mari plus jeune que la femme . . . . .	De 1 à 5 ans. . . . .	71,635	} 100,135
	De 5 à 10 ans. . . . .	20,582	
	De 10 à 15 ans. . . . .	5,577	
	De 15 à 20 ans. . . . .	1,628	
	De 20 à 25 ans. . . . .	461	
	De 25 à 30 ans. . . . .	163	
	De 30 à 35 ans. . . . .	71	
De 35 à 40 ans. . . . .	23		
	De 40 à 45 ans. . . . .	10	
	De 45 à 50 ans. . . . .	3	
Total des ménages recensés à ce point de vue . .			394,351

A cet égard on n'a pu établir de comparaison qu'entre la Suisse et le grand-duché de Bade, et voici les résultats qu'on a obtenus :

*Pour 1,000 mariages d'époux vivant ensemble.*

Mari plus âgé que la femme . . . . .	<table border="0"> <tr> <td>De 1 à 10 ans. . . . .</td> <td>615</td> <td rowspan="3">} 735</td> <td rowspan="3">539</td> <td rowspan="3">} 671</td> </tr> <tr> <td>De 10 à 25 ans. . . . .</td> <td>114</td> </tr> <tr> <td>De plus de 25 ans. . . . .</td> <td>6</td> </tr> </table>	De 1 à 10 ans. . . . .	615	} 735	539	} 671	De 10 à 25 ans. . . . .	114	De plus de 25 ans. . . . .	6	Mari et femme du même âge. . . . .	81	76
De 1 à 10 ans. . . . .	615	} 735	539				} 671						
De 10 à 25 ans. . . . .	114												
De plus de 25 ans. . . . .	6												
Mari plus jeune que la femme . . . . .	<table border="0"> <tr> <td>De 1 à 10 ans. . . . .</td> <td>174</td> <td rowspan="3">} 184</td> <td rowspan="3">234</td> <td rowspan="3">} 254</td> </tr> <tr> <td>De 10 à 25 ans. . . . .</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>De plus de 25 ans. . . . .</td> <td>»</td> </tr> </table>	De 1 à 10 ans. . . . .	174	} 184	234	} 254	De 10 à 25 ans. . . . .	10	De plus de 25 ans. . . . .	»			
De 1 à 10 ans. . . . .	174	} 184	234				} 254						
De 10 à 25 ans. . . . .	10												
De plus de 25 ans. . . . .	»												
		<u>1,000</u>	<u>1,000</u>										

Imitant la réserve de l'auteur suisse, nous ne nous permettrons pas de porter un jugement sur la question de savoir si la proportion un peu plus favorable qui existe dans le grand-duché provient de sa législation matrimoniale qui lui vient de la France, ou d'autres causes.

Le défaut d'espace ne nous permet pas de comparer, à cet égard, les divers cantons de la Suisse, nous nous contenterons de constater que les moindres différences d'âge appartiennent aux cantons industriels et dont la législation est la plus favorable aux mariages. Du reste, personne n'ignore que la Suisse vient d'adopter une nouvelle constitution fédérale qui remet aux autorités civiles la tenue des registres de l'état civil, place le mariage sous la protection de la Confédération et abolit beaucoup d'entraves et de vexations qui existaient jusqu'ici.

On ne saura qu'en 1880 quelles auront pu être les conséquences de cette législation dont on ne peut méconnaître les principes humanitaires.

Nous ne terminerons pas ce travail sans emprunter au recensement officiel un autre tableau plein d'intérêt, et qui a rapport à la religion professée par les époux.

Nous nous bornerons aux résultats proportionnels.

CULTE PROFESSÉ PAR LA FEMME.	CULTE PROFESSÉ PAR LE MARI.				TOTAL.
	Protestants.	Catholiques.	Sectes chrétiennes.	Israélites et non chrétiens.	
Protestants . . . . .	6,000	152	4	1	6,157
Catholiques . . . . .	154	3,629	1	»	3,784
Autres sectes chrétiennes.	4	1	32	»	37
Israélites et autres sectes non chrétiennes . . . .	»	»	»	22	22
	<u>6,158</u>	<u>3,782</u>	<u>37</u>	<u>23</u>	<u>10,000</u>

La conclusion la plus importante qui résulte de ce tableau, c'est que les mariages mixtes sont plus fréquents parmi les catholiques que parmi les protestants. Quant aux israélites, à quelques exceptions près (5 sur 881), ils ne se marient qu'entre eux.

T. LOUA.